

Figeac, le 8 janvier 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **SIGNATURE DE LA CONVENTION IMMOBILIÈRE DU PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE DE FIGEAC**

**Action Logement s'engage dans le dispositif Action Cœur de Ville de Figeac. Une convention immobilière a été signée le mercredi 8 janvier 2020 par André Mellinger, Maire de Figeac, Vincent Labarthe, Président du Grand-Figeac, et Maurice Lagarrigue, membre du Comité régional Action Logement Occitanie, afin de faciliter la réhabilitation ou la construction de logements de qualité. Une nouvelle étape clé dans la valorisation du centre-ville de Figeac qui a signé la convention cadre Action Cœur de Ville jeudi 27 septembre 2018.**

Par cette convention immobilière, la Ville de Figeac et Action Logement définissent les conditions d'une intervention commune visant à favoriser la restructuration d'immeubles stratégiques du centre-ville, pour y développer une offre locative d'habitat et de commerce rénovée. L'objectif est d'accroître l'attractivité du cœur de ville dans le cadre du projet de transformation porté par la collectivité. La convention entend ainsi renforcer la dynamique de l'emploi, favoriser la mixité sociale et susciter la rénovation énergétique de l'habitat ancien. La Ville de Figeac et le Grand Figeac s'engagent à faciliter les relations entre les porteurs de projets et Action Logement.

Cette convention avec Action logement vient compléter la dynamique en place à Figeac dans le cadre du programme Action Cœur de Ville. Elle identifie plusieurs immeubles localisés dans le périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire par arrêté préfectoral en date du 30 juillet 2019 (regroupant le Site Patrimonial Remarquable et les franges proches), sur lesquels potentiellement Action Logement pourrait agir en tant qu'accompagnateur financier auprès des porteurs de projets publics ou privés.

La convention s'inscrit pleinement dans les études actuelles sur le cœur de ville : l'étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et Rénovation Urbaine (OPAH RU) et l'étude commerce et mobilités.

Les démarches en cours permettront notamment de dresser des fiches actions et d'enclencher des projets en faveur de la reconquête des logements vacants et de l'accueil de nouveaux arrivants en cœur de ville, mais aussi de répondre aux enjeux contemporains en matière d'habitat.

Le commerce en centre-ville est indissociable de l'habitat. Il s'agit de conforter l'armature commerciale du cœur de ville et de la pérenniser, tout en s'adaptant aux nouveaux modes d'achat des consommateurs. Cette dynamique participe à la mise en œuvre d'une politique offensive de revitalisation du cœur de ville et au maintien de son identité, notamment à travers son patrimoine bâti.

**Maurice Lagarrigue**, membre du Comité régional Action Logement Occitanie souligne :

*« Le financement important du programme Action Cœur de Ville assuré par Action Logement provient notamment de la contribution des entreprises. Ces financements contribuent à préparer la ville de demain, en travaillant sur des logements très qualitatifs en cœur de ville et à proximité des zones d'emplois. L'ambition partagée, avec les élus locaux, est de faire venir de la vie dans les cœurs de ville. »*



## CONTRIBUTION D'ACTION LOGEMENT À LA RECONQUÊTE DES CENTRES DES VILLES MOYENNES

Le **programme national Action Cœur de Ville** permet à 222 villes moyennes réparties sur tout le territoire national, de développer des projets ambitieux de reconquête de leur centre-ville, formalisés dans le cadre d'une convention pluriannuelle de revitalisation.

La lutte contre les fractures territoriales constitue une préoccupation majeure des partenaires sociaux. Elle conduit ces derniers à s'engager activement en soutien de cette politique publique aux côtés des acteurs des territoires. À ce titre, Action Logement finance le volet habitat du programme en proposant une offre renouvelée de logements accessibles aux ménages salariés grâce à la réhabilitation de bâtis considérés comme stratégiques pour la réussite de projets communaux de revitalisation.

**Dans ce programme, doté au total de 5 milliards d'euros par différents acteurs, Action Logement engage 1,5 milliard d'euros sur 5 ans** sous forme de prêts et de subventions versés directement aux opérateurs du logement social et aux investisseurs privés pour conduire les opérations identifiées en lien avec les communes.

Cette intervention d'Action Logement vise la création d'une gamme variée de logements, attractive et adaptée aux besoins des salariés : accession sociale, logement locatif social, privé ou libre par la requalification du bâti ancien de centre-ville. Par cette action volontariste, Action Logement entend activer un levier nouveau au bénéfice du développement de l'emploi et du dynamisme économique des territoires, et assurer ainsi pleinement sa vocation d'utilité sociale au service de l'intérêt général.

### À PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 65 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 58 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

**Plus d'informations sur :** [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) - [@ActionLogement](https://twitter.com/ActionLogement)

### CONTACT PRESSE

**Action Logement :**

Séverine Augé: 06 17 22 03 22 / [severine.auge@actionlogement.fr](mailto:severine.auge@actionlogement.fr)